L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CIE.
NO. 81 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT.

Journal quotidien, une année d'avance — $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, — 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucun souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une pastille par ligne de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement consécutif dans l'insertion originale, sera payé comme une nouvelle annonce. Le crédit ne sera pas accordé.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces. Les artisans et personnes travaillant ensemble, le 10 $, 20 $, les Banques, les sociétés d'Assurances et autres établissements publics, 50 $. Les agens pour divers bateaux à vapeur, 25 $. Les agens pour divers bateaux à vapeur, 25 $. Les agens pour divers bateaux à vapeur, 25